

## INFORMATION AUX PARENTS DE L'ÉCOLE MONTESSORI DE L'OUTAOUAIS

### LA PÉDAGOGIE MONTESSORI

Les écoles Montessori doivent leur nom à la première femme diplômée en médecine en Italie, Maria Montessori (1870-1952). C'est en 1907 que la méthode Montessori a connu des débuts forts modestes dans un quartier ouvrier de San Lorenzo en banlieue de Rome. Depuis, les écoles Montessori se sont répandues petit à petit sur tous les continents du monde. Le nombre de ces institutions connaît une croissance continue. En 2001, il y a plusieurs milliers d'écoles Montessori à travers le monde, des centaines au Canada et au moins une quarantaine au Québec.

La pédagogie Montessori vise à développer le plus grand potentiel de chaque enfant dans un milieu d'apprentissage conçu particulièrement à cette fin. Cet « environnement préparé » permet aux élèves d'apprendre de leur propre rythme afin de contribuer à l'épanouissement progressif de leur autonomie. Les enfants évoluent dans un groupe multi-âges en manipulant du matériel d'apprentissage concret et ils sont guidés par des adultes ayant suivi une formation spécialisée.

La pédagogie Montessori vise non seulement l'apprentissage scolaire, elle prône aussi le développement total de l'être humain : un individu responsable sensible à son environnement et adapté à son époque, à sa culture et à sa région géographique.

À partir de l'observation des enfants et de la découverte de leurs différents stades de développement, Maria Montessori a conçu peu à peu ce qu'elle a appelé un environnement préparé. Cet environnement consiste en un milieu de vie qui favorise le développement progressif de l'autonomie de chaque enfant, qui varie en apparence et en dynamique de groupe selon les différents stades de développement de l'enfant, qui tente d'outiller l'enfant pour qu'il devienne un être conscient de son rôle et de son influence dans le tout écologique de notre univers et qui le prépare à contribuer à l'amélioration du monde.

Les groupes multi-âges permettent aux enfants de progresser à leur propre rythme. Les plus jeunes apprennent en observant les plus grands et les plus grands apprennent en enseignant au plus petits. Ainsi, les enfants socialisent naturellement avec leurs pairs.

L'enseignante Montessori doit suivre une formation rigoureuse qui lui permet de se spécialiser dans l'approche Montessori. Elle est le lien essentiel entre le matériel d'apprentissage et les enfants. Elle connaît à fond le matériel didactique. Elle a aussi appris à observer de façon constructive, sachant quand il est opportun de présenter le matériel ou d'intervenir et quand il est préférable de laisser l'enfant apprendre par lui-même. Elle vise à créer une

atmosphère où règnent le calme, l'ordre et la joie. L'enseignante est là pour encourager l'enfant dans ses efforts d'apprentissage, lui permettant ainsi de développer la confiance en soi et l'autodiscipline.

Les environnements préparés varient selon les différents stades de développement.

Les enfants de 3, 4 et 5 ans sont de véritables explorateurs sensoriels. Ils construisent leur intelligence en absorbant tous les aspects de leur environnement, de leur langue et de leur culture. L'environnement préparé ressemble davantage à une maison qu'à une salle de classe. Tous les meubles et les outils d'apprentissage sont proportionnés à l'enfant et favorisent ainsi l'autonomie.

Les enfants de 6 à 12 ans sont plutôt des explorateurs conceptuels et raisonnants. Ils développent leur pouvoir d'abstraction et d'imagination. Ils se servent de leurs connaissances pour découvrir et pour élargir leur vision du monde. L'environnement préparé pour les enfants de cet âge ressemble davantage à un laboratoire où chacun expérimente et recherche concrètement afin de parfaire son apprentissage.

Il est impératif de créer un lien étroit de coopération entre les parents et l'école afin que le travail amorcé dans l'environnement préparé puisse se continuer à la maison. C'est pour cette raison que les parents se doivent de participer pleinement à la vie de l'école non seulement en assistant aux soirées d'information mais également autres activités scolaires et communautaires.

## **RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

### **Rôles et responsabilités de l'école**

L'école, par l'entremise du conseil d'administration, de la direction et du personnel enseignant (incluant les éducatrices du préscolaire 3 et 4 ans), est responsable de la qualité de l'enseignement. Elle appuie l'enfant dans l'atteinte de ses objectifs d'apprentissage suivant la philosophie et la méthode Montessori. Les intervenants de l'école joignent leurs efforts afin d'amener l'enfant à acquérir une méthode de travail ainsi que des connaissances. Avec la collaboration des parents, l'École Montessori de l'Outaouais vise le plein épanouissement de l'enfant (intellectuel, social, culturel, moral et affectif), le développement de son autonomie, de ses talents créateurs et de toutes les ressources de son être afin de le préparer à son rôle futur de citoyen responsable.

### **Responsabilités légales en matière de protection des enfants**

L'école joue un rôle très important dans la protection des enfants. Même si elle est d'abord un lieu d'apprentissage et d'épanouissement pour l'enfant, elle est également un lieu de prévention et de dépistage.

Aux termes de l'article 39 de la Loi sur la protection de la jeunesse (L.R.Q. Chapitre P-34.1, 1995), toute personne prodiguant des soins ou dispensant des services à des enfants ou à des adolescents, même si elle est liée par le secret professionnel, a l'obligation de faire un signalement lorsqu'elle a un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement d'un enfant peut être considéré comme compromis ou s'il est victime d'abus sexuels ou est soumis à de mauvais traitements physique par suite d'excès ou de négligence.

## HORAIRE DE L'ÉCOLE

### Horaire du préscolaire 3 et 4 ans

8h30 - 8h40 : Accueil  
8h40 - 9h : Discussion collective à l'ellipse  
9h - 10h : Travail individuel  
10h - 10h30 : Collation collective  
10h30 - 11h30 : Travail individuel  
11h30 - 12h : Repas du midi  
12h - 13h : Récréation et jeux extérieurs  
13h - 15h : Travail individuel/temps de repos-dodo  
15h - 15h15 : Responsabilités  
15h15 - 15h30 : Collation collective et temps de groupe  
15h40 : Service de garde (frais supplémentaires)

### Horaire du préscolaire 5 ans et primaire (6 à 9 ans et 9 à 12 ans)

8h30 - 8h40 : Accueil  
8h40 - 11h50 : Classe du matin  
11h50 - 12h20 : Dîner  
12h20 - 13h20 : Récréation et jeux extérieurs  
13h20 - 15h30 : Classe de l'après-midi

## LA RENTRÉE À LA MATERNELLE

Votre enfant se prépare à franchir les grandes portes de l'école. Voici quelques éléments d'information concernant la vie à la maternelle.

J'apporte :

- 2 photos récentes
- 2 boîtes de mouchoirs
- 1 plante de taille moyenne pour enjoliver la classe
- Des vêtements de rechange identifiés saisonniers
- Des espadrilles avec Velcro (qui restent à l'école)

- Mon repas du midi froid ou dans un thermos (rempli de bonnes choses pour ma santé). Un four à micro-ondes est aussi disponible pour réchauffer les plats des enfants.

L'accueil se fait à 8h30. La courtoisie étant un apprentissage indispensable de la vie, nous estimons qu'il est important de se saluer en arrivant et en repartant de la classe. Dans ce sens, nous proposons à votre enfant de nous serrer la main. Nous vous en informons afin de l'aider à adopter cette nouvelle routine et d'intégrer cette valeur.

Laisser et prendre les enfants à la porte. Bien sûr, vous aurez l'occasion de nous visiter et serez bien accueillis. Cependant, le seuil de la salle de classe est le lieu de passage entre le monde de la famille et celui de la communauté des enfants. Vous comprendrez qu'afin de pouvoir passer une bonne journée, la manière dont se vit ce moment est d'une grande importance.

Nous savons que la séparation en début d'année est parfois difficile, autant pour les parents que les enfants mais nous sommes là pour rassurer et consoler votre enfant si nécessaire. Ce moment sera d'autant plus facile à vivre s'il est bref et clair pour lui. Nous nous permettons de vous recommander de respecter le rythme de votre enfant, son état émotionnel de l'instant... parfois prendre quelques minutes est préférable et beaucoup plus rentable en terme de bien-être intérieur, autant pour l'enfant que pour le parent.

Pour les classes Montessori, s'habiller et se déshabiller seul fait partie intégrale de l'apprentissage. C'est pourquoi nous demandons aux parents de quitter le vestiaire. Avant d'entrer dans le vestiaire, l'enfant enlève ses chaussures et les déposent à sa place et continue sa routine seul.

Nous vous invitons à préparer une collation collective nutritive pour la classe 10 jours par année. L'horaire de la collation sera affiché sur le babillard près de la classe et une note de rappel vous sera envoyée la semaine avant. Les objectifs de la collation collective sont :

- Instaurer le sens du partage à l'enfant;
- Aider l'enfant à devenir responsable et le rendre conscient de l'importance de son rôle dans le groupe;
- Habituer l'enfant à manger différents aliments;
- Sensibiliser l'enfant à une bonne alimentation en lui faisant connaître les différents groupes d'aliments (voir le Guide Canadien d'alimentation)

#### **Encore quelques petits conseils :**

- Habituer l'enfant à ne pas apporter de jouets et d'objets personnels de la maison. Seuls les « trésors culturels » pourront être montrés par l'enfant et confiés aux enseignantes;

- Permettre aux parents de s'impliquer dans la vie de l'école en lui lisant les règles et en lui expliquant. Celles de la classe seront aussi expliquées.

### **Comment continuer Montessori à la maison**

- Le jeu : « Je vois avec mon petit œil d'espion quelque chose qui commence par le son « o...a...b...m »
- Découper des images qui commencent par un son donné;
- Compter les ustensiles, serviettes...
- Avoir des responsabilités dans la maison (faire son lit, mettre le couvert, épousseter, jardiner, ménage...);
- Observer les fruits et les légumes à l'épicerie...
- Reconnaître des lettres sur des pancartes...
- Travailler la mémoire avec des chansons, des poèmes, des comptines...
- Instaurer une période de lecture en famille...
- Lire des livres dont, Éveiller, épanouir, encourager son enfant, la pédagogie Montessori à la maison, Tim Seldin, Les Éditions Nathan 2007

Bien sûr, la liste pourrait être longue, soyez créatifs.

## **ARRIVÉES, RETARDS ET DÉPARTS**

### **Les arrivées**

L'enfant doit arriver au plus tôt 10 minutes avant le début des classes soit à 8h30. Si l'enfant arrive avant, il doit être conduit au service de garde.

### **Les retards**

Lorsque l'élève arrive plus de 5 minutes après le début des classes, soit après 8h45, le parent doit se présenter au secrétariat pour enregistrer la présence de l'élève dans l'école. Cet enregistrement est notre seul repère en cas d'évacuation ou d'incendie.

Le secrétariat remet à l'élève un billet confirmant son arrivée tardive au registre des présences, ce qui lui permet de se présenter en classe.

### **Les départs**

L'enfant doit quitter au plus tard 10 minutes après la fin des classes.

Si l'enfant n'a pas quitté avant l'heure du (15h40), il sera conduit au service de halte-garderie et le parent sera facturé pour le temps passé au service de garde (7\$/heure).

**L'enfant ne peut quitter l'école qu'en compagnie d'une personne autorisée dont le nom est inscrit sur la feuille d'identification de l'enfant. Si le parent désire autoriser une personne à venir chercher l'enfant, il doit obligatoirement compléter une autorisation écrite indiquant le nom de la personne et le ou les dates de l'autorisation.**

## SERVICES OFFERTS PAR L'ÉCOLE

### **Service de halte-garderie**

Le service de halte-garderie est offert en dehors des heures de classe de 7h à 18h, ainsi que la plupart des journées pédagogiques prévues au calendrier scolaire.

Pour bénéficier de la halte-garderie, les parents doivent obligatoirement inscrire l'enfant en utilisant le formulaire disponible au service de garde. Veuillez noter que les places seront limitées selon le ration adulte/enfant suivant soit 1 adulte pour 8 enfants de 3 ans, 1 adulte pour 10 enfants de 4 ans et 1 adulte pour 20 enfants âgés de 5 ans ou plus. Il est donc important d'effectuer les inscriptions le plus tôt possible. Par ailleurs, l'utilisation occasionnelle des services de la halte-garderie doit être signalée au moins **24 heures à l'avance**.

Au moment du départ, tous les parents ou personnes autorisées doivent obligatoirement signer le registre de présence. Chaque éducatrice responsable d'un groupe aura en sa possession son propre registre pour fin de signature. **Les départs après l'heure de fermeture (18h) seront facturés à raison de 3\$ la minute.**

### **Activités parascolaires**

Pendant la semaine, à compter de la fin septembre/début octobre, diverses activités sont offertes aux enfants (de maternelle et du primaire), à un coût très abordable. Ces activités débutent en général vers 15h30 pour se terminer vers 16h30. Des formulaires d'inscription (sur le site web) sont disponibles pour une session avant la fin décembre et une autre un peu plus longue en janvier.

### **Services complémentaires**

Des références pour des services spécialisées en orthopédagogie, orthophonie et en psychoéducation peuvent être données aux parents.

Des photos de vos enfants sont prises à l'automne. Vous pourrez, si vous le désirez, acheter un ensemble de photos de votre enfant.

Un service de traiteur indépendant, Mazzola, vous propose des menus que vous pouvez commander en ligne à l'adresse suivante : [www.mazzola.ca](http://www.mazzola.ca). Les élèves du 2<sup>e</sup> cycle proposent également des dîners pizza et vous tiendront au courant des inscriptions.

## LES RÈGLEMENTS DE L'ÉCOLE

### Départ avant la fin des classes

Lorsque l'élève doit quitter l'école avant la fin des classes, soit avant 15h30, le parent ou l'adulte responsable doit se présenter au secrétariat afin de signer le registre des présences. Ces mesures sont nécessaires pour assurer la sécurité de votre enfant.

### Sorties

Tous les enfants doivent présenter à la personne responsable de la sortie une autorisation signée par un parent ou une personne autorisée. L'enfant ne pourra pas participer à la sortie sans cette autorisation.

### Protocole d'accompagnement pour les sorties éducatives

L'aide des parents est fort appréciée à l'école. Sans elle, les sorties seraient impossibles. Cependant, il arrive qu'un trop grand nombre de parents se portent volontaires. C'est pourquoi les parents-accompagnateurs sont désignés par les enseignants sur une base rotative, de façon à ce que tous les parents qui veulent accompagner les élèves puissent le faire au moins un fois pendant l'année.

Lorsque vous êtes sollicité(e) en tant que parent-accompagnateur, vous devez nous assurer de respecter les règles suivantes :

- Avoir complété une demande de vérification d'antécédents judiciaires;
- Ne pas amener une tierce personne (bébé, ami, parent...)
- Prendre l'autobus avec les enfants;
- Vous occuper du petit groupe qui vous est confié pendant toute la durée de la sortie;
- Ne pas distribuer de nourriture aux enfants du petit groupe qui vous est confié;
- Ne pas faire d'achat de nourriture sur le lieu de visite
- Vous désister si votre enfant est fiévreux le matin de la sortie.

Si vous n'êtes pas sollicité en tant que parent-accompagnateur, nous vous demandons de ne pas vous présenter cette journée-là pour la sortie retenue.

Dans certains cas, il est possible que le véhicule des parents soit utilisé pour des sorties.

Dans ces circonstances, il est nécessaire de respecter les consignes suivantes :

- Le chauffeur du véhicule doit être son propriétaire ou son locataire;
- Le certificat d'immatriculation doit être valide;

- Le véhicule doit être en bon état de fonctionnement;
- Le chauffeur doit s'assurer de respecter les règlements routiers;
- Les enfants doivent descendre du véhicule du côté du trottoir.

En cas d'accident, les assurances du conducteur du véhicule sont mises en cause, non celles de l'école.

### Hygiène des mains

Comme l'hygiène des mains constitue une mesure importante pour la prévention des épidémies, nous demandons à tous les élèves de se laver les mains entre trois et quatre fois par jour, soit avant et après chaque collation ou repas. Dans le but d'accélérer les lavage des mains de chaque enfant plusieurs fois par jour, le personnel enseignant a testé au cours des dernières années un produit qui ne nécessite pas d'eau. L'usage de ce produit s'étant révélé positif, nous demandons aux parents de fournir ce produit à leur enfant tout au long de l'année. Des précisions vous seront envoyées à ce sujet en début d'année.

### Absences et maladie

Les parents doivent obligatoirement informer l'école de l'absence de leur enfant avant le début des classes en communiquant au secrétariat au 819 682-3299. Des renseignements médicaux supplémentaires sur la santé de l'enfant peuvent être exigés avant le retour de l'enfant en classe.

Les enfants fiévreux, malades ou en phase contagieuse lors de maladies infectieuses (varicelle, rougeole, rubéole, scarlatine et autres) ne seront pas admis à l'école.

### Procédure pour la prise de médicaments

Aucun médicament **non prescrit** ne sera administré à l'école.

Lorsque votre enfant doit prendre un médicament prescrit pour une période déterminée, vous devez :

- Informer Mme Martine Pelletier sur sa boîte vocale au 819 682-3302 ou de vive voix, en prenant soin de bien identifier l'élève, sa classe et la nature du médicament.
- Préparer la dose à prendre à l'école dans une seringue prévue à cet effet (dans le cas d'antibiotique, par exemple). La déposer au secrétariat avec la fiche d'autorisation de l'école.
- Mme Pelletier fera le suivi nécessaire afin que l'enfant soit supervisé lorsqu'il prendra son médicament.
- 

Cette façon de procéder évitera que l'on oublie de faire prendre le médicament, que l'on fasse une erreur de médicaments en manipulant des bouteilles parfois semblables et que l'on doive assurer le transport du médicament, maison/école et en fin de journée, école/maison.



## Allergies

Nous avons à l'école des enfants qui sont allergiques aux arachides, aux noix et aux graines de sésame ou autres produits. Nous demandons votre collaboration afin d'éviter des conséquences graves en cas de contact avec un de ces aliments.

Si les collations et les repas que vous préparez pour votre enfant contiennent des arachides, des noix, des graines de sésame ou autres produits potentiellement allergènes, ils peuvent devenir une source de danger qu'il nous est difficile de contrôler. Nous apprécierions que chaque parent de l'école nous aide à prendre soin du bien-être de tous les enfants en vérifiant les ingrédients inscrits sur les emballages et surtout en ne donnant à leur enfant aucun produit ou aliment à base de noix, d'arachides, de graines de sésame ou de dérivés de ces produits ou aliments.

Il est impératif que les parents des enfants qui ont des allergies sévères en avisent l'école et remplissent le formulaire « Fiche santé supplémentaire » qu'ils peuvent se procurer au secrétariat. Les parents doivent aussi fournir les médicaments d'urgence accompagnés de l'ordonnance du médecin, ainsi qu'une autorisation écrite pour l'administration de l'auto-injecteur Epipen en cas de besoin. Après discussions avec des spécialistes de la santé et de l'éducation, l'école a décidé, en accord avec son projet éducatif de promouvoir l'autonomie de l'enfant en lui faisant porter son auto-injecteur Epipen sur lui en tout temps. Toutefois, pour les enfants de la maternelle, si les parents l'exigent, il est possible de placer plusieurs auto-injecteurs dans les endroits stratégiques. Il en sera de même pour les enfants de 3 et 4 ans qui ne sont pas autorisés (selon les exigences du Ministère de la Famille et des Aînés) à porter leur auto-injecteur Epipen sur eux.

### **LE PORT DU BRACELET MÉDIC-ALERT EST OBLIGATOIRE.**

**N.B. : LES PARENTS SONT RESPONSABLES DE VÉRIFIER LA DATE DE PÉREMPTION DE L'AUTO-INJECTEUR EPIPEN DE LEUR ENFANT AINSI QUE DE TOUT AUTO-INJECTEUR QUI SERAIT LAISSÉ À L'ÉCOLE.**

## Premiers soins

Lorsqu'un enfant se blesse ou est malade, l'école doit pouvoir joindre les parents en tout temps. Ceux-ci devront venir chercher l'enfant si nécessaire, et ce, dans les meilleurs délais. S'il est impossible aux parents de venir à l'école, seules les personnes inscrites sur la fiche

**d'identification, en début d'année, pourront venir chercher l'enfant. Cette fiche pourra être modifiée en cours d'année au besoin.**

**En cas d'accidents ou de malaises grave** tels que fracture, entorse, coupure profonde, perte de conscience, intoxication, hémorragie ou commotion :

- Les premiers soins seront administrés;
- Un des parents sera averti et il sera convenu avec lui, selon l'urgence, du transport immédiat de l'enfant à un centre de soins (clinique, hôpital) où le parent viendra chercher l'enfant;
- Si aucun parent ne peut être rejoint, l'école décidera du transport de l'enfant vers un centre de soins et en informera ultérieurement les parents;
- Une personne responsable accompagnera l'enfant au centre de soins et demeurera avec lui jusqu'au moment où le centre ou un parent le prendra en charge;
- Un rapport d'accident est automatiquement rempli et une copie sera remise aux parents.

**IL EST DONC IMPÉRATIF QUE L'ÉCOLE AIT UNE LISTE DE NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À JOUR POUR POUVOIR COMMUNIQUER IMMÉDIATEMENT AVEC LES PARENTS EN CAS DE BESOIN. C'EST LA RESPONSABILITÉ DES PARENTS DE S'ASSURER QUE L'ÉCOLE POSSÈDE UNE TELLE LISTE.**

**En cas d'accidents mineurs** tels que coupure légère, éraflure, écharde, saignement de nez accidentel, etc. :

- Les premiers soins seront administrés;
- L'enfant se reposera si nécessaire et retournera en classe.

**En cas de malaises divers** tels que mal de tête ou mal de ventre, saignement de nez non accidentel, nausée, fièvre, éruption cutanée, etc. :

- Quel que soit le malaise, s'il y a une fièvre, un parent sera averti et l'enfant sera retourné à la maison. Le mode de transport sera décidé d'un commun accord avec le parent;
- Si un parent ne peut être rejoint, l'enfant sera gardé à l'école;
- Aucun médicament, même ibuprofène et acétaminophène, ne sera administré à l'enfant.

Une note écrite est envoyée à la maison.

### **Nourriture**

Les collations et les repas du midi sont fournis par les parents. Nous exigeons que le contenu de la boîte à goûter soit constitué d'aliments sains; les sucreries sont à proscrire. Au primaire, chaque enfant doit apporter sa propre collation et repas du midi.

### **Tenue vestimentaire**

**Tous les vêtements doivent être identifiés au nom de l'enfant.** Au préscolaire comme au primaire, nous vous demandons d'inscrire le nom de

l'enfant sur tous ses vêtements d'extérieur et d'intérieur (gilet, manteau, bottes, sous-vêtements, etc.) afin de minimiser les pertes et le désordre dans les vestiaires.

**Le port de vêtements soignés et propres est exigé en tout temps.**

**Code vestimentaire pour les élèves de l'école.**

- Je porte des vêtements ajustés à ma taille et en bon état, non déchirés ou effilochés;
- En tout temps, la décence est exigée. Je ne porte aucun haut découvrant en partie ventre ou buste et les pantalons courts, les jupes ou les robes doivent se rendre à mi-cuisse.
- Je porte uniquement des chaussures confortables, à ma taille dont les lacets sont attachés en tout temps (les souliers à talons hauts de plus de 3 cm sont prohibés en tout temps).
- Je ne porte aucun vêtement et accessoire faisant référence à la violence sous toutes les formes.
- Je porte, en tout temps, des vêtements adaptés à la température extérieure (pluie, neige, chaleur, froid, etc.);
- Les costumes et les déguisements sont interdits, sauf lors de fêtes spéciales;
- Tous les enfants du préscolaire doivent laisser, en permanence à l'école, un ensemble complet de vêtements de rechange;
- Dans les classes d'éducation physique, les enfants doivent porter une tenue sport et des espadrilles réservées uniquement pour le gymnase. Les bijoux sont interdits à l'exception du bracelet Médic-Alert;
- Mes cheveux sont propres et bien peignés. Mon visage doit être dégagé en tout temps.
- J'enlève ma casquette et mon chapeau aussitôt que je suis à mon vestiaire.

### **Jouets et objets personnels**

Aucun jouet ou objet personnel ne sera accepté à l'école, sauf si ces jouets ou objets sont utilisés dans le cadre d'une activité de classe. Les jouets et les objets seront confisqués et remis en fin de journée soit à l'enfant ou au parent.

Les enfants utilisent les jeux et jouets mis à leur disposition par l'école. Des suggestions d'ajouts de leur part sont toujours les bienvenues et seront considérées par le personnel responsable.

### **Invitation**

Aucune invitation pour des fêtes d'enfants ne peut être distribuée à l'école. Vous devrez faire vos invitations par téléphone ou par courriel afin d'éviter de blesser les enfants qui ne sont pas invités.

### **Politique à l'égard de la pédiculose**

La tête de tous les enfants doit être vérifiée régulièrement, même la tête des enfants qui n'avaient pas été infestés au début de l'éclosion. Les endroits où on retrouve le plus souvent les poux et les lentes sont l'arrière des oreilles et sur la nuque. Les poux adultes mesurent environ 1mm (1/8 pouce) et sont difficiles à voir. Les lentes sont plus faciles à identifier; elles sont de forme ovale, d'un blanc grisâtre et attachées fermement aux cheveux. Elles peuvent ressembler à des pellicules mais ne s'enlèvent pas facilement.

Si vous découvrez des poux ou des lentes sur la tête de votre enfant, vous devez aviser l'école et nous vous conseillons de suivre la procédure indiquées ici-bas :

- Traiter seulement les personnes infestées par les poux;
- Utiliser un produit homologué au Canada en suivant les indications du professionnel de la santé. Les traitements maison ne sont pas recommandés car leur efficacité n'a pas été corroborée par des études contrôlées et publiées dans des revues scientifiques;
- À chaque application de produit, le peigne fin doit être utilisé afin d'enlever tout pou ou toute lente visible;
- Si les sourcils sont atteints, appliquer de la gelée de pétrole en couche épaisse au moins deux fois par jour pour une semaine. Par la suite, les lentes mortes peuvent être enlevées à l'aide du peigne fin ou avec une pince à sourcil;
- Il n'est pas nécessaire de couper les cheveux avant ou après le traitement;
- L'examen visuel des cheveux mouillés et l'utilisation d'un peigne fin devront être faits aux jours 2, 11 et 17 après le début du traitement. On devra enlever tous les poux et toutes les lentes, morts ou vivants, retrouvés sur la tête.
- Le 17<sup>e</sup> jour après le début du traitement, vérifier le succès (ni poux, ni lentes vivantes ne sont retrouvés) ou l'échec de la thérapie (présence de poux ou de lentes vivantes);

- Si l'on soupçonne une résistance au produit utilisé, il faut consulter un professionnel de la santé. À la suite d'une évaluation du cas (condition clinique du cuir chevelu, acceptabilité des nouveaux traitements, nombre de traitements utilisés), le professionnel de la santé fera une recommandation;
- Les effets personnels utilisés par la personne infestée (peigne, brosse à cheveux, chapeaux, casquettes, taies d'oreiller) doivent être nettoyés des façons suivantes :
  - a) Trempés dans un shampoing contre les poux pendant 5 à 10 minutes;
  - b) Trempés dans l'eau chaude (65C ou 150F) pendant 5 à 10 minutes;
  - c) Placés dans la sécheuse à une température élevée pendant 20 minutes;
  - d) Nettoyés à sec;
  - e) Placés dans un sac de plastique pendant 10 jours (temps maximum entre la ponte et l'éclosion d'une lente).

Source : *Guide d'intervention (pédiculose du cuir chevelu) Ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec (2012)* [www.sante.gouv.qc.ca/problemes-de-sante/poux/](http://www.sante.gouv.qc.ca/problemes-de-sante/poux/)

### **Procédure en cas d'épidémie ou de pandémie**

En cas d'épidémie ou de pandémie, l'établissement est en contact avec les organismes de santé adéquats et informera les parents des diverses mesures à prendre.

### **Fermeture d'urgence de l'école**

C'est la direction qui décide de la fermeture des lieux en cas de sinistre ou de tempête et elle est informera les parents (message enregistré ou Radio Canada (90.7). L'enfant qui est à l'école demeure la responsabilité de l'établissement jusqu'à ce que le parent vienne le chercher.

### **La sécurité**

Les enfants sont sous surveillance constante.

L'établissement n'organise pas le transport des enfants. Les parents doivent faire eux-mêmes les arrangements nécessaires.

Les parents doivent aviser l'établissement (le secrétariat) de tout changement : numéros de téléphone, numéros de cellulaire et de téléavertisseur, adresse ou tout renseignement concernant la sécurité de leur enfant. Ces renseignements resteront entièrement confidentiels.

Des exercices d'évacuation en cas de feu ainsi que des pratiques de confinement barricadé ont lieu deux fois par année. Dans le cas des exercices

d'évacuation un représentant du Service d'incendie de la ville de Gatineau supervise la dernière pratique d'évacuation.

## RÈGLES DE VIE DE L'ÉCOLE

### Code de vie de l'élève

L'école Montessori de l'Outaouais, dans sa philosophie, vise à ce que ses élèves et son personnel puissent favoriser la réussite scolaire dans un milieu calme et stimulant où les normes de sécurité sont très élevées.

**RESPECT DE SOI**

**RESPECT DES AUTRES**

<ul style="list-style-type: none"> <li>A) J'assume assidûment mes responsabilités d'enfants.</li> <li>B) J'apporte une collation et un dîner nutritifs.</li> <li>C) Je fais signer mes documents tels qu'il est demandé.</li> <li>D) Je respecte le code vestimentaire de l'école.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>A) Je m'exprime respectueusement et j'utilise un langage convenable en tout temps.</li> <li>B) Je respecte les autres peu importe leur origine ethnique, leur religion, leur langue, leur sexe, leur culture et leurs capacités physiques et mentales.</li> <li>C) Je règle mes conflits de façon positive et non violente.</li> <li>D) Je fais preuve d'assiduité et de ponctualité.</li> <li>E) Je participe activement à mes apprentissages et je ne nuis pas à l'apprentissage des autres.</li> <li>F) Je laisse à la maison : patins à roues alignées, rouli-roulants, appareils électroniques tels que jeux vidéo, baladeurs, MP3, caméras, figurines, téléphones cellulaires, et autres objets inappropriés.</li> <li>G) Je joue de façon sécuritaire pour les autres et pour moi.</li> </ul>
<b>RESPECT DE L'AUTORITÉ</b>	<b>RESPECT DU MILIEU</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>A) Je dois respecter les directives émises par le personnel ou les adultes autorisés.</li> <li>B) Je cesse mon activité lorsqu'un adulte m'interpelle.</li> <li>C) Je favorise le vouvoiement des adultes.</li> <li>D) Je respecte les règlements du transport scolaire.</li> <li>E) Je respecte les règlements et tout adulte intervenant de l'école par mes paroles et mes gestes en tout temps.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>A) Je parle français en tout temps sauf pendant les cours d'anglais.</li> <li>B) Je respecte les règlements de l'école.</li> <li>C) En tout temps, je dois être sous la surveillance d'un adulte</li> <li>D) Je respecte la propriété des autres et celle de l'école. Je ne prends pas les choses d'autrui.</li> <li>E) Je garde l'école et la cour de récréation propres.</li> <li>F) Je reste à l'intérieur de la cour et dans ma zone de jeu.</li> </ul>

## Droits, devoirs et responsabilités du personnel

En tant qu'éducatrices formées sur le plan collégial et sur le plan de la pédagogie Montessori, les membres du corps professoral méritent le respect nécessaire à l'exercice de leur fonction.

Chaque membre du personnel doit fournir le meilleur encadrement possible pour favoriser l'apprentissage de chaque enfant qui est mis sous sa responsabilité.

Chaque membre du personnel reconnaît la valeur de la règle d'or dans toutes les facettes de l'exercice de ses fonctions, et en accord avec les principes déontologiques de la profession d'éducatrice.

Chaque membre établit des mécanismes de communication du progrès des enfants avec les parents et met en œuvre ces mécanismes. Un appui mutuel est requis dans les interventions auprès des enfants. Un tel appui passe en premier lieu par une communication claire entre les membres de l'équipe. Pour assurer une communication claire et efficace, la démarche suivante sera privilégiée par les membres du personnel enseignant :

- Diffusion d'informations régulières sur les activités et projets;
- Communications périodiques à propos du cheminement de l'enfant;
- Communications téléphoniques en cas de situation problématique;
- Attitude respectueuse en accord avec les principes et les valeurs qui sont en vigueur à l'école.

## Droits, devoirs et responsabilités des parents

Être informé régulièrement et adéquatement du progrès de son ou de ses enfants.

Chaque parent a le droit de s'assurer, dans le respect des droits des autres enfants et du personnel enseignant, que les besoins d'apprentissage de son ou de ses enfants sont satisfaits.

Afin de former une **équipe solidaire**, un appui mutuel et une communication claire et efficace sont requis dans les interventions auprès des enfants. La démarche suivante est privilégiée :

Si votre enfant rapporte une situation problématique, il est important de **vous adresser directement au membre du personnel concerné** afin de préciser les faits. On utilise alors des questions exploratoires (i.e. des questions ouvertes comme « Que s'est-il passé hier .... » dans le but de clarifier la situation. Si un autre enfant est concerné ou si vous êtes témoin d'un événement particulier, **il est essentiel de s'adresser au personnel de l'école et non à l'enfant concerné ou à son parent.**



Il est important lors de la démarche de conserver une attitude respectueuse en accord avec la règle d'or qui véhicule un principe universel d'humanité.

Si une insatisfaction subsiste, vous pouvez en aviser la direction de l'établissement. La direction effectuera alors le suivi qui s'impose en s'assurant en tout premier lieu qu'une démarche a été faite auprès du personnel de l'école.

Si la situation n'est toujours pas résolue après une rencontre avec la direction et les personnes concernées, la direction se réserve le droit de référer le cas au conseil d'administration.

### **La règle d'or, un principe universel d'humanité**

Pour vivre en harmonie avec soi-même, les autres et l'environnement, je m'engage à respecter les règles de vie de l'École Montessori de l'Outaouais et celles de ma classe.

Je prends soin de moi-même, des personnes autour de moi et de mon environnement. J'agis envers les autres comme je voudrais que l'on agisse envers moi.

Je prends soin de moi-même, de mes vêtements et de mes articles personnels afin de pouvoir profiter pleinement de tout ce qui se passe à l'école.

Par mes gestes et mes paroles, je prends soin des personnes autour de moi comme je voudrais qu'elles prennent soin de moi.

Je prends soin de l'environnement physique de l'école (les meubles, le matériel, les vestiaires, le gymnase, la cour d'école, les structures de jeux) afin de pouvoir profiter pleinement de ce qui m'entoure.

Je circule dans l'école en marchant et en gardant le silence, j'évite les accidents, ce qui permet à tous les élèves dans les autres classes de se concentrer sur leur travail.

J'observe les règles de vie de ma classe et je contribue au mieux-être de tous les élèves.

Je travaille fort à tous les jours avec le désir d'apprendre et de m'améliorer.

En respectant ces six règles de vie de l'école, je suis plus heureux et je contribue au bonheur de tous.

Si je n'observe pas les règles, je sais que le protocole disciplinaire sera appliqué. Je comprends que le protocole s'applique aussitôt qu'une règle n'est pas respectée.

## Le protocole disciplinaire

### Objectifs

Inciter l'enfant à participer activement au sein de son groupe et de son service de garde ainsi qu'au maintien d'un climat d'apprentissage agréable et enrichissant.

Contrer les comportements ou attitudes de nature violente tant physique que verbale, et ce, pour la sécurité et le bien-être de tous.

### Étape d'intervention

**Étape 1** - Si un enfant enfreint un règlement de l'école, il est sujet aux conséquences suivantes selon la gravité de l'incident.

- Avertissement
- Fiches de consignation (information aux parents)
- Temps de réflexion (information aux parents)
- Réflexion écrite et signée par un parent
- Communication aux parents dans le but d'obtenir la collaboration
- Intervention de la direction.
- Rencontre avec les parents et la direction.

Des comportements tels que l'harcèlement, le vol, le vandalisme, le non-respect et tout autre geste considéré comme étant grave, pourraient entraîner automatiquement une suspension autorisée par la direction ou son représentant.

**Étape 2** - Si le comportement inapproprié n'est toujours pas corrigé avec l'étape 1.

- La direction élabore un plan d'intervention avec l'équipe multidisciplinaire;
- Les parents sont convoqués;
- Tous les intervenants auprès de cet enfant sont responsables d'appliquer le plan d'intervention afin de l'aider à améliorer son comportement.

**Étape 3** - Lorsque les moyens d'action planifiés à l'étape 2 n'aident pas l'enfant à progresser de façon satisfaisante.

Le plan d'intervention peut être modifié de façon à utiliser la suspension interne et externe comme conséquence.

Suite à une suspension à l'externe, la réintégration au groupe est conditionnelle à une rencontre entre les parents et la direction et tout autre membre de l'équipe disciplinaire en lien avec la situation.

Considérant les besoins d'encadrement de l'enfant dont il est question et du milieu Montessori, le manque de collaboration des parents entraînerait l'expulsion de l'enfant de manière définitive et irrévocable.

**Étape 4 - Lorsque l'étape 3 ne permet pas obtenir les comportements attendus.**

Une décision d'expulsion de l'enfant de manière définitive et irrévocable est communiquée aux parents.

**Plaintes**

Le personnel de l'établissement met tout en œuvre pour gagner et garder votre satisfaction. Toutefois, si vous avez à faire une plainte, nous vous invitons à vous adresser à la direction générale.